

Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 52 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, pour le recrutement externe sans concours dans le corps d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP F, Aide d'information documentaire et de collections patrimoniales, organisé par l'Université Paris 8

La présidente de l'université de paris 8

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement externe sans concours dans le corps des adjoints techniques, *BAP F Aide d'information documentaire et de collections patrimoniales* organisé par l'université Paris 8 est composée ainsi qu'il suit :

Madame LEMAN Nathalie, Directeur, Responsable administrative et financière du Service Commun de la Documentation, Présidente, Université Paris 8

Monsieur DRU Jean-Philippe, Responsable d'une bibliothèque de mathématiques, Expert, Université Paris 13

Madame DESSAINT Charlotte, Responsable du service de la bibliothèque numérique à la bibliothèque Ulm-Jourdan, Membre, Ecole Nationale Supérieure

Monsieur HOICHE Laurent, Responsable du service commande de la direction logistique, Suppléant, Université Paris 8

Article 2 : Le directeur des services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Denis, le 30 mai 2022

